

ANNEXE 1

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ATTENTAT-INTRUSION

- **N'allez pas chercher votre enfant, afin de ne pas l'exposer ni de vous exposer à toutes sortes de risques.**

Un plan de mise en sûreté (PPMS) en cas d'attentat-intrusion a été prévu dans l'école de votre enfant.

- **Ne téléphonez pas, pour ne pas perturber les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.**
- **Recevez avec prudence les informations qui n'émanent pas des autorités.**

Suivez les informations données et les consignes des autorités émises sur les radios et sites suivants :

Fréquence radio officielle conventionnée par le Préfet : France BLEU 107.1 Mhz

Fréquence France Info : 105.5 Mhz

Fréquence France inter : 87.8 Mhz

Les familles seront exclusivement informées par les autorités. Elles pourront consulter :

- le site Internet de l'académie de Paris : <https://www.ac-paris.fr/>, et suivre les informations diffusées sur ses réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, Google+
 - le site Internet de la Ville de Paris : <https://www.paris.fr/>, et suivre les informations diffusées sur ses réseaux sociaux
- les journaux électroniques d'information de la Ville de Paris**